

devoirs de la vie religieuse par Messire J.-Calixte Marquis ». C'est quelque chose sans doute. Mais, si je ne me trompe, c'est un peu là l'affaire de tous les aumôniers de couvent. « M. Marquis, dit l'autre jour le *Trifluvien*, dans un article fort sensé, a été le premier chapelain des SS. de l'Assomption ».

Quoiqu'il en soit, est-ce assez, Monseigneur, pour constituer la fondation d'un institut ? Dans le cas où le couvent de Notre-Dame à Montréal eût prêté une ou deux de ses Sœurs, comme M. Harper le demandait, elles auraient instruit les novices elles les auraient formées. Seraient-elles devenues fondatrices pour tout cela ?

Ce même mandement, dont la *fin* seule est citée, contient des lignes, au commencement, qui ne manquent pourtant pas d'intérêt : « Comme M. Jean Harper, curé, et les marguilliers du banc agissant pour et au nom de la fabrique de la paroisse de Saint-Grégoire, animés d'un zèle digne de tout éloge, ont fait préparer auxdites Sœurs, au compte de la fabrique, une vaste et belle maison pour qu'elles s'y livrassent à l'enseignement ce qu'elles ont fait depuis trois ans, et surtout depuis un an que nous leur avons ouvert ladite maison en la bénissant solennellement », etc.

Ne pas oublier qu'en 1856, tout comme en 1905, le curé est président de l'Oeuvre et Fabrique de la paroisse et qu'il y jouit de certaine influence. Voici en tout cas que ce curé qui, au dire de Monseigneur, devrait être passif et se borner « à donner des conseils au besoin », devient singulièrement intéressé et actif, — sans compter que ce décret d'érection canonique a été obtenu à la demande du curé, tout comme, en 1865, la charte civile, dont j'ai par devers moi le projet préparé par M. Rivard. —

J'appelle fortement et respectueusement l'attention de Mgr Suzor sur la lettre suivante. Cette lettre est de Mgr Thomas Cooke à Mgr Bourget, évêque de Montréal.

« Saint-Maurice, 23 juin 1853.

Monseigneur,

La difficulté de trouver des institutrices capables de bien instruire et élever les enfants, a engagé un respectable curé de mon diocèse, M. Jean Harper, de Saint-Grégoire, à réunir